



ARRETE N° 2025 - 333
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue Bosquet n° 7

Lundi 23 Juin 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Monsieur NAUROY Stéphane – 7, rue Bosquet – 14600 Honfleur, afin de pouvoir effectuer un déménagement, Rue Bosquet au n° 7, le Lundi 23 Juin 2025, de 8h00 à 14h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à effectuer un déménagement, Rue BOSQUET au n° 7, le LUNDI 23 JUIN 2025, de 8H00 à 14H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue Bosquet, ainsi que le stationnement devant le n° 7, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Demandeur.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 2 Juin 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

